

SÉANCE DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit,
Le cinq avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'Espace Culturel de Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

N° 41/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 avril 2018,

Objet de la délibération :
Chapiteau 39.01

Nombre de membres

- En exercice : 98
- Présents titulaires : 66
- Absents :
 - Dont suppléés : 5
 - Dont représentés : 11
 - Excusés : 4
 - Non excusés : 12
- Votants : 82

Résultat du vote

- Pour : 78
- Contre : 3
- Abstention : 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20180405-41-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2018

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Debois Jean-Pierre à M. Bérion Dominique, M. Bole Léon à M. Pierre Maire, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah, M. Laithier Didier à M. Bonnefoi Frédéric (jusqu'à 21h00), M. Boillon Jean-Maurice à M. Ducret Sylvain, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

Suppléé(e)s

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Sage Irénée par M. Castella Benoit, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Maire du Poset Thierry par M. Schwendenman Grégory

Excusé(e)

Mme Boucon Galimard Sabine, Ms. Maugain Romuald, Laporte Jean & Daudey Louis

Absent(e)s

Mmes Faillet Maryse, Breuillot Christine & Galmiche Christelle, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Prost Jean-Paul, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Dans le cadre du Contrat de Coopération Culturelle intégré au Budget Primitif 2018, la Compagnie Ordinaire d'Exception met à disposition son chapiteau sur la commune d'Amancey et une programmation culturelle pilotée par la CCLL s'y déroulera du 11 avril au 2 juillet.

La CCLL participe pour :

- 7 000 € (sept mille euros) à la mise en place de ce chapiteau
- 10 000 € (dix mille euros) pour les 2 mois de programmation culturelle.

Pour information, plus de 3 000 spectateurs ont été accueillis sous le 39.01 à Amancey en 2017.

Afin de soulager la trésorerie de la Compagnie Ordinaire d'Exception, le conseil communautaire, invité à se prononcer, à la majorité, une abstention (Mme V. Keller), trois voix contre (Ms. Guillaume F., Chopard F. et Nicolet J.P.) autorise le versement de cette subvention en plusieurs acomptes à savoir : un premier de 10 000€ au visa de la délibération et le solde sur présentation du bilan.

Fait et délibéré en séance, le 05.04.18
Communauté de Communes
Loue Lison Pour Extraire conforme,
7, rue Edouard Bastide Jean-Claude GRENIER
25290 ORNANS Président

